

16227/13

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2013-2014

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
Le 27 novembre 2013

Enregistré à la Présidence du Sénat
Le 27 novembre 2013

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil portant nomination d'un membre letton et de deux suppléants lettons du Comité des régions.

E 8884



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 14 novembre 2013 (19.11)
(OR. en)**

16227/13

CDR 105

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre letton et de deux suppléants lettons du Comité des régions

DÉCISION DU CONSEIL

du

portant nomination d'un membre letton et de deux suppléants lettons du Comité des régions

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement letton,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 22 décembre 2009 et le 18 janvier 2010, le Conseil a adopté les décisions 2009/1014/UE et 2010/29/UE portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2010 au 25 janvier 2015¹.
- (2) Un siège de membre du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M. Guntars KRIEVIŅŠ.
- (3) Un siège de suppléant du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M. Viktors GLUHOVS. Un siège de suppléant devient vacant à la suite de la nomination de M. Jānis VĪTOLIŅŠ en tant que membre du Comité des régions,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ JO L 348 du 29.12.2009, p. 22 et JO L 12 du 19.1.2010, p. 11.

Article premier

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2015:

a) en tant que membre:

- M. Jānis VĪTOLIŅŠ, *First Deputy Chairman of Ventpils City Council*

et

b) en tant que suppléants:

- M. Gunārs ANSINŠ, *Deputy Chairman of Liepāja City Council,*
- Mme Olga VEIDIŅA, *Chairman of the Social Issues Committee of Rīga City Council.*

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président
